

Gros plan sur... l'anguille d'Europe

Description

L'anguille d'Europe ou anguille commune (*Anguilla anguilla*) est une espèce de poisson serpentiforme.

Les mâles argentés mesurent de 29 à 51 cm et les femelles de 42 à 100 cm, pour un poids maximum de 3,5 kg. L'anguille possède un museau pointu avec 2 paires de narines au bout qui lui procurent un excellent odorat ainsi qu'une mâchoire assez large et très puissante garnie d'une multitude de petites dents très râpeuses. Elle possède également 2 petits yeux noirs situés juste au dessus de la bouche lui permettant de voir dans l'obscurité car l'anguille n'est active que dans les profondeurs ou la nuit, en absence de lumière.



Anguille argentée

Régime alimentaire

En eau douce l'anguille se nourrit de petits poissons, d'écrevisses, de grenouilles, de mollusques et de larves d'insectes.

Habitats et mœurs

L'anguille est un poisson des profondeurs marines qui passe sa période de croissance dans l'eau saumâtre et l'eau douce. Mais l'histoire de sa vie est très particulière.

En effet, après une croissance lente de 4 à 10 ans l'anguille migre à travers l'Atlantique pour se reproduire en mer des Sargasses. Les jeunes (appelés aussi leptocéphales) dérivent ensuite 1 à 3 ans avant de rejoindre les côtes où, au contact de l'eau douce, ils se métamorphosent en **civelles** et émigrent dans les eaux saumâtres peu profondes, les fleuves ou les rivières.



La migration de l'Anguille
(source : le monde étonnant des animaux)

Durant sa période de croissance, l'anguille est également nommée **anguille jaune** : les yeux sont petits, le museau plutôt court et plat, le dos est gris brun, les flancs légèrement jaune citron et le corps mou au toucher. A un âge de 4 à 10 ans, elle commence à se transformer d'anguille jaune en **anguille argentée**, et en même temps le besoin de migrer commence à se faire sentir. Les yeux grossissent, la tête devient pointue, la peau vire au foncé sur le dos et devient argentée sur le ventre.

Les menaces

Après avoir subi un brusque effondrement dans les années 80, la population d'anguilles européennes poursuit son déclin, à tel point que son niveau actuel menace la survie de l'espèce.

Cette situation semble résulter d'un ensemble de facteurs défavorables : l'inaccessibilité de certains cours d'eau suite à l'édification de barrages (bien que l'anguille ait la particularité de pouvoir se déplacer hors de l'eau), la disparition des habitats favorables à l'espèce (les marais côtiers notamment), la grande sensibilité de l'espèce aux contaminants toxiques et aux produits phytosanitaires, une forte exploitation par la pêche (à tous les stades de vie), l'introduction récente d'un parasite (*Anguillicola crassus*) qui perturbe la migration marine des adultes...

L'axe Mayenne est classé vis à vis de l'anguille. Le bassin de l'Ernée, affluent rive droite de la Mayenne, est reconnu comme un territoire potentiel de colonisation pour l'espèce et **l'amélioration des conditions de circulation sur l'Ernée (démantèlement d'ouvrages ou aménagement de passes à poissons) devrait permettre à cette espèce menacée de re-coloniser les rivières du bassin.**



Civelles



Anguille jaune

Au bord de L'Ernée ...

n°3 - décembre 2011

Le mot du Président

Cela fait maintenant 4 ans que le Syndicat s'est engagé dans la reconquête de la qualité des cours d'eau du bassin de l'Ernée par le biais d'un Contrat Restauration Entretien.

Les actions que nous mettons en œuvre sur notre territoire et la dynamique créée avec les acteurs locaux témoignent de cet objectif commun d'amélioration de la qualité de nos milieux aquatiques.

Ce troisième numéro de « Au bord de l'Ernée » rend ainsi compte du travail réalisé, mais aussi des efforts qu'il reste à mener pour assurer la réussite de nos actions.

Bonne Lecture à tous.

Christian Quinton

SOMMAIRE

- Page 1 Inventaires communaux des zones humides fonctionnelles
Le SAGE Mayenne : définition
- Page 2 La vie du Syndicat de bassin de l'Ernée
- Page 3 Pêches électriques sur le bassin de l'Ernée
- Page 4 Gros plan sur l'anguille d'Europe

Inventaires communaux des zones humides fonctionnelles



Prairie humide à juncs

Le SAGE Mayenne demande aux communes de son bassin qu'un inventaire des zones humides fonctionnelles soit intégré à leurs documents d'urbanisme avant fin 2012.

L'objectif de cet inventaire est de préserver ces zones de l'urbanisation et d'apporter une meilleure connaissance du territoire, utile pour concevoir des projets d'aménagement. Il ne modifie en rien la réglementation existante et l'utilisation des terres.

Le Syndicat coordonne actuellement la réalisation des inventaires sur les communes du bassin de l'Ernée. Aussi, 5 communes du bassin de l'Ernée ont-elles réalisé cet inventaire en 2011 et 9 autres communes le feront courant 2012.

Méthodologie

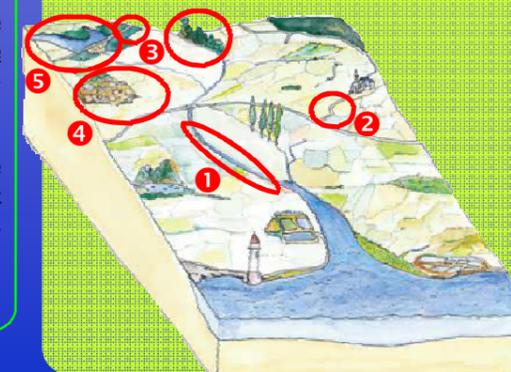
L'inventaire est mené en concertation avec un groupe de suivi communal spécialement constitué pour cette opération. Deux réunions publiques sont réalisées : une avant la phase de terrain afin d'expliquer la démarche et une autre après, afin de présenter les résultats de l'inventaire.

Les exploitants agricole et propriétaires concernés sont invités à prendre rendez-vous avec le bureau d'études réalisant l'inventaire s'ils souhaitent être présents lors des prospections de terrain.

Qu'est-ce qu'une zone humide fonctionnelle ?

« C'est une zone marquée par la végétation hygrophile (qui a besoin de l'humidité pour se développer). Elle assure une ou des fonctions spécifiques à ces milieux qui sont : la régulation hydraulique, biogéochimique et/ou écologique. »

Différents types de zones humides recensées



- 1 - Zones humides en bordure de cours d'eau
- 2 - Zones humides de bas fond
- 3 - Zones humides boisées
- 4 - Zones humides tourbeuses
- 5 - Mares, ceintures de plan d'eau et queues d'étangs

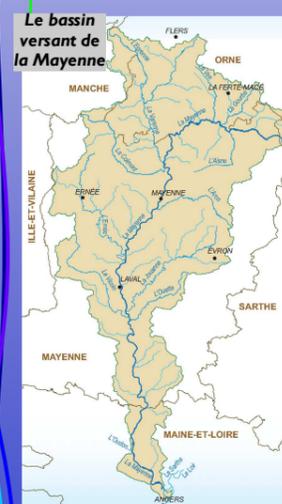


Queue d'étang



Zone humide boisée

Le SAGE Mayenne : définition



Le bassin versant de la Mayenne

Le SAGE Mayenne (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) vise à planifier et partager la gestion de la ressource en eau à l'échelle du bassin versant de la Mayenne afin de satisfaire les usages tout en préservant la ressource en eau. Il est le fruit d'une concertation des acteurs locaux (collectivités, usagers, organisations professionnelles, associations, services de l'Etat), regroupés au sein de la Commission Locale de l'Eau, chargée de l'élaboration et du suivi de la mise en œuvre du SAGE.

Ses objectifs généraux ont une portée juridique : le bassin de l'Ernée fait partie du SAGE Mayenne et les actions du Syndicat doivent être compatibles avec celui-ci.

Pour plus d'informations : <http://sagemayenne.org>

Avec le concours financier

Conseil Général de la Mayenne

Conseil Régional des Pays de la Loire

Agence de l'Eau Loire-Bretagne

Syndicat de bassin pour l'aménagement de la rivière l'Ernée

Maison des Services

Place de l'Hôtel de Ville

53500 ERNEE

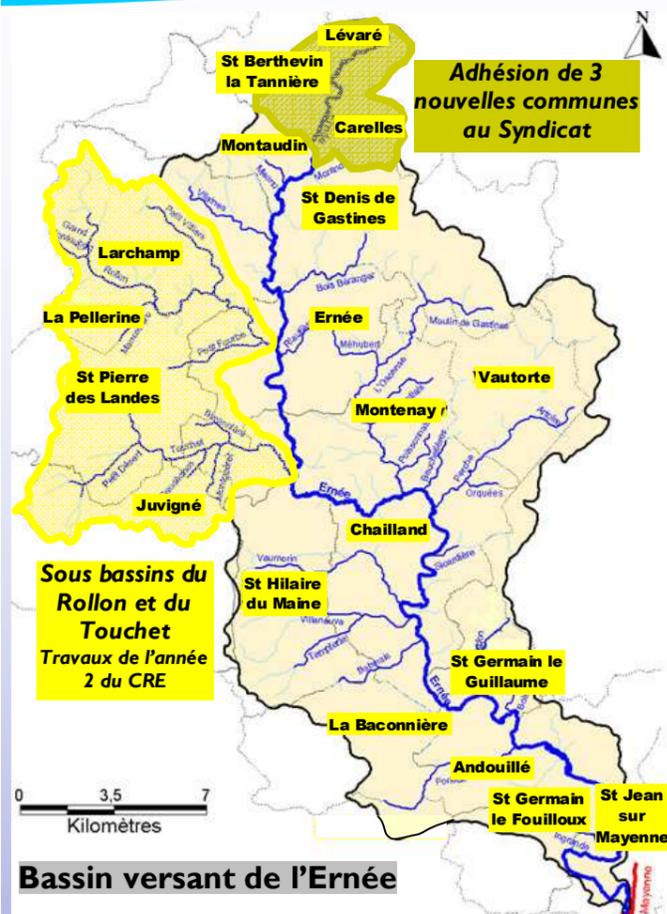
02 43 08 71 38

02 43 05 89 42

syndicat.bassin.ernee@gmail.com

La vie du Syndicat de bassin de l'Ernée

Pêches électriques sur le bassin de l'Ernée



Adhésion de nouvelles communes

Les communes de **Carelles**, **Lévaré** et **St Berthevin la Tannière**, située à l'amont du bassin de l'Ernée, font désormais partie du Syndicat. Notre structure compte donc aujourd'hui 19 communes et regroupe l'ensemble des communes du bassin versant !

Animations scolaires

Elles ont été réalisées au printemps, sur 2 demi-journées, dans **2 classes de cycle 3** (CE 2, CM 1, CM 2) à Montenay (école des Coccinelles) et St Pierre des Landes (école l'Ange Gardien), et au **centre de loisirs** de Montenay.

Les travaux du Contrat Restauration Entretien (CRE)

Les travaux de la **seconde année du CRE** sur les sous-bassins du Rollon et du Touchet ont été réalisés chez 25 agriculteurs : 34 abreuvoirs, 4,5 km de clôtures, la restauration de plus d'1 km de boisement en berge, l'aménagement de mini-seuils, l'enlèvement de plantes envahissantes et de nombreux embacles gênant le libre écoulement de la rivière...



Travaux de restauration de berges - coordination de travaux communaux

Réalisation de **travaux d'enrochement** sur 80 mètres linéaire sur la commune d'Ernée (voir ci-dessous : *Ma rivière n'est pas une poubelle !*).

Ouvrages hydrauliques du bassin de l'Ernée

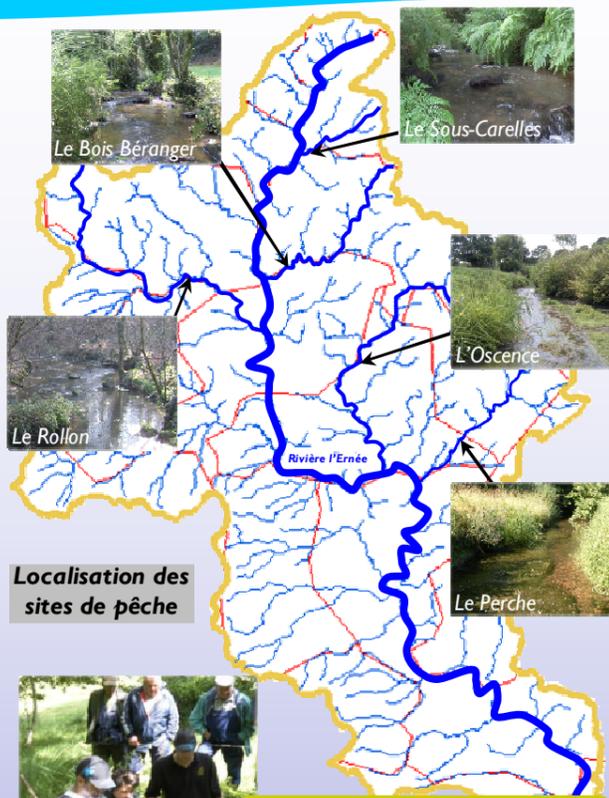
L'étude réalisée sur **30 ouvrages du bassin de l'Ernée** est achevée et le Syndicat envisage de réaliser des travaux sur certains d'entre eux dans les années à venir en fonction de l'avancement des échanges avec les diverses personnes concernées. Le Syndicat mène également une **gestion hivernale** de ses ouvrages avec une ouverture des barrages dont il est propriétaire, de novembre à mars, afin de limiter l'envasement et faciliter l'auto-curage de la rivière. Cette période est la plus propice à la re-mobilisation des sédiments « piégés » à l'amont des barrages.

Ma rivière n'est pas une poubelle !

Lors des travaux d'enrochement menés en mai 2011 sur la rivière l'Ernée, de nombreux déchets jonchant le fond de la rivière ont été retrouvés.

La photo ci-contre témoigne du florilège de déchets collectés sur seulement 25 m de cours d'eau...

Ce constat doit avoir valeur d'exemple sur les comportements à bannir près des rivières du bassin de l'Ernée car des filières existent pour le traitement de tous ces déchets.



Qu'est-ce qu'une pêche électrique ?
C'est une opération qui consiste à générer un champ électrique dans l'eau entre deux électrodes (une cathode et une anode). Les poissons se trouvant dans un rayon d'environ 2 mètres autour de l'anode sont attirés vers celle-ci (« nage forcée »). Ils peuvent alors être capturés à l'aide d'une épuisette.
La pêche à l'électricité n'entraîne pas la mort des poissons : ceux-ci peuvent ensuite être remis à l'eau après identification, pesée et mesure.

Pour plus d'informations sur les espèces de poissons pêchées : www.encyclopeche.com/poissons.htm



Cette année, la **Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique** a réalisé des pêches électriques sur 5 affluents de la rivière l'Ernée avec comme objectif de connaître l'état actuel de la population piscicole sur ces ruisseaux en lien avec la gestion piscicole des AAPPMA concernées (Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique).

Les résultats de ces pêches sont visibles dans le tableau ci-dessous. D'une manière générale, la structuration des peuplements piscicoles est relativement variable d'un ruisseau à l'autre :

Sous-Carelles > Abondance de chabots et de vairons avec plusieurs générations représentées ; peu de truites et de loches franches ; présence de la lamproie de planer.

Bois Béranger > Présence très importante de chabots ; truites et loches franches très peu représentées ; présence d'écrevisses signal, espèce invasive d'origine américaine ; capture d'une anguille de 50 cm.

Rollon > Espèces conformes aux attentes (chabot, vairon, truite, goujon) mais en effectifs peu abondants ; présence de spirilins (espèce d'eaux vives) de quelques perches et de l'écrevisse signal ; capture d'une anguille de 65 cm.

Oscence > Présence importante de chabots mais aussi de chevaines, de goujons et d'écrevisses signal ; truites, vairons et loches franches peu présents.

Perche > Peuplement conforme aux attentes (truite, chabot, loche franche, goujon) avec des effectifs plus ou moins abondants en fonction des espèces et un bon étalement des classes de taille, gage d'une population bien équilibrée.

Bilan

- > Mise en évidence de la colonisation de l'anguille sur des affluents de l'Ernée (Rollon et Bois Béranger)
- > Bonne représentation du chabot sur toutes les stations de pêche
- > Bonne présence de la lamproie de planer sur le Sous Carelles
- > Bon équilibre de certaines espèces (chabot, vairon...)
- > Présence de l'écrevisse signal sur 3 des 5 pêches
- > Présence de la truite fario sur toutes les stations de pêche

Tableau de synthèse des résultats des pêches électriques

Crédit photographique et source des données : FDPPMA 53

Rivière	Station de pêche		Résultats bruts (effectifs)										
	Largeur moyenne (m)	Longueur (m)	Anguille	Chabot	Chevaine	Ecrevisse signal	Goujon	Lamproie de planer	Loche franche	Perche	Spirilin	Truite commune	Vairon
Sous-Carelles	2,1	75		149				9	1	1		2	44
Bois Béranger	3	87	1	373		8			1			3	3
Rollon	4	70	1	54	2	26	4		1	4	25	4	2
Oscence	2,2	75		144	12	57	17	1	8			2	10
Perche	2,2	78		59			18		12	2		1	124